



CODE ARTICLE: 6246280

FIREPRO F2A HI3 SRC

Nouvelle gamme de botte et rangers dédiées aux sapeurs-pompiers
Nouvelle gamme de botte et rangers dédiées aux sapeurs-pompiers

Honeywell

Présentation générale

Numéro de référence

6246280

Type de produit

Chaussures

Gamme

Protection spécifique

Marque

Honeywell

Industrie

- Army - Defence
- Brigades de protection contre l'incendie

Caractéristiques & Avantages

Caractéristique

Tige en cuir pleine fleur

Avantage

hydrofuge, ignifuge et oléofuge

Caractéristique

doublure Sympatex® Moisture-Tech

Avantage

résistante aux fluides et à séchage rapide

Caractéristique

sur-embout technique

Avantage

ignifuge, oléofuge et hydrofuge

Caractéristique

haut de collier ergonomique matelassé

Avantage

Confort et amplitude de mouvements

Descriptif technique

Tailles

Pointures standard sur stock du 38 au 48

Intercalaire

insert anti perforation métallique

Tige

Tige en cuir pleine fleur hydrofuge, ignifuge et oléofuge

Embout

Embout 200 J non métallique

Première de propreté

Première de propreté amovible, ergonomique, anti statique et anti bactérienne

Semelle de marche

Semelle injectée PU/Nitrile résistante à la glisse, aux hydrocarbures, à l'abrasion et à la chaleur par contact jusqu'à 300°C

Additional Features

- CI
- SRC

Certifications

 **Déclaration de conformité CE**

EPI catégorie CE

3

Assurance qualité

ISO 9001 / 2008

Numéro de certificat CE

N°0075/797/161/12/15/1222 – EXT 01/12/15

Attestation CE

 6246280 FIREPRO F2A HI3 SRC

Numéro d'attestation

Centre technique du Cuir

Certifications

- EN N°0075/797/161/12/15/1222 – EXT 01/12/15

REACH

Conformité au règlement CE 1907/2006 (REACH)

The substance(s) listed below may be contained in this product above the threshold level of 0.1% by weight of the listed article.

Références des produits vendus en Europe	Substance > 0,1 %
Nom de la substance	Numéro CAS
No Substance Content	

ASQUAL certification picto

<http://www.honeywellsafety.com/assets/0/324/dd706958-34ef-46e8-a468-b4368d73f178.jpg>

Notice complémentaire ASQUAL Finale

http://www.honeywellsafety.com/supplementary/documents_and_downloads/4294996540/1033.aspx

NOTICE POMPIER 15090 Catégorie III

http://www.honeywellsafety.com/supplementary/documents_and_downloads/4294996852/1033.aspx

Maintenance

Cycle de vie

Nous vous conseillons d'utiliser ce produit au plus tard 3 ans après la date de fabrication qui figure sur la chaussure.

Au-delà de cette durée plusieurs facteurs tels que :

Exposition à une source lumineuse, hydrométrie, variation de température peuvent provoquer une modification de la structure des matériaux qui ne conservent plus leur niveau de performance en regard des exigences essentielles définies par la directive européenne 89.686 CEE.

Information de stockage

Les délais que nous vous indiquons se rapportent uniquement à des chaussures neuves et dans leur emballage d'origine, conservées dans une zone de stockage contrôlée et non soumises à des variations de température et de taux d'humidité rapides

Instructions d'entretien

Nous conseillons à l'utilisateur de réaliser un entretien quotidien de ces chaussures de la gamme AIRFIRE.

Le matériau principal de ces bottes incendie est le cuir. Afin d'en préserver la qualité originelle et permettre une durée d'utilisation prolongée, il convient de respecter quelques règles simples d'entretien :

- Ne jamais faire sécher les chaussures près d'une forte source de chaleur. Ceci aurait pour effet de faire perdre au cuir sa souplesse et de favoriser d'éventuelles craquelures.
- Positionner les chaussures dans une pièce ventilée en ayant pris soin au préalable d'avoir ôté la première de propreté amovible afin que la désorption de l'humidité se fasse naturellement.
- Après utilisation, brosser les chaussures avec une brosse mi-dure afin d'enlever toute trace de salissures (boues, projections diverses)
- Eventuellement passer une éponge légèrement humide pour décoller les traces les plus tenaces. Essuyer.
- L'utilisation de graisse est à proscrire car la fibre du cuir serait saturée et perturberait la fonction respirante de la doublure. L'utilisation d'une crème d'entretien spécifique pour chaussures professionnelles est recommandée.
- Brosser et frotter pour enlever d'éventuels surplus et faire briller.

Critères d'évaluation de l'état des chaussures

Il convient d'évaluer les chaussures pour pompiers en procédant à des contrôles réguliers et de remplacer dès l'apparition d'un

des signes d'usure indiqués ci-dessous. Certains de ces critères peuvent varier en fonction du type des chaussures et des

matériaux utilisés :

- Début de fissuration prononcée et profonde, touchant la moitié de l'épaisseur du matériau constitutif de la tige (Figure C.1a))
- Forte abrasion du matériau constitutif de la tige, surtout si le bout dur ou l'embout est devenu visible (figure C.1.b))
- La tige présente des zones comportant des déformations, des brûlures, les fusions ou des bulles ou des coutures fendues sur la jambe (Figure C.1 c))
- La semelle de marche comporte des fissures d'une longueur supérieure à 10mm et d'une profondeur supérieure à 3mm (Figure C.1 d)) ; la tige et la semelle sont désolidarisées sur plus de 10mm-15mm de longueur et 5mm de largeur (profondeur) ;
- La hauteur des crampons dans la zone de flexion est inférieure à 1.5mm (Figure C.1 e))
- La semelle de propreté d'origine (si existante) est très nettement déformée et écrasée ;
- Il est facile de vérifier de temps en temps l'intérieur de la chaussures à la main dans le but de détecter une éventuelle détérioration de la doublure ou de la zone de protection des orteils avec apparition de bords coupants qui pourraient provoquer des blessures (Figure C.1 f)) ;
- Le mécanisme de fermeture est en bon état de fonctionnement (fermeture à glissière, lacets, oeillets, boutons à pression) ;
- Il convient de ne pas dépasser la date d'obsolescence ;
- La durabilité des chaussures dépend du niveau d'utilisation et des remarques susmentionnées.
- NOTE : Le remplacement des chaussures pour pompiers dans ce contexte implique également le remplacement des parties détériorées solidaires de la chaussure, par exemple : semelles de propreté, fermeture à glissière, languettes, lacets
- Enfin il est conseillé de ne porter avec les bottes et rangers incendie que des chaussettes spécifiques et compatibles avec chaussures professionnelles de la gamme AIRFIRE.
- Nous vous conseillons de remplacer la première de propreté régulièrement (au minimum tous les 6 mois) pour préserver l'hygiène interne de votre chaussure et favoriser une durée d'utilisation prolongée.

Important !

Les chaussures qui vous sont fournies sont équipées d'une semelle de propreté amovible.

Les essais ont été effectués avec la semelle de propreté en place. Les chaussures ne doivent être utilisées qu'avec cette semelle de propreté en place. Nous attirons votre attention sur le fait qu'elle ne peut être remplacée que par une semelle de propreté identique qui devra vous être fournie par le fabricant d'origine des chaussures. Nous vous conseillons de renouveler cette première de propreté tous les 6 mois pour conserver les propriétés de confort et de performance.



En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

In application of the Directive ref. 89/686/EEC of 21st December 1989, concerning the alignment of member state legislation relating to personal protective equipment and the decrees n° 92-765, 766 and 768 of the 29th July 1992 concerning the transposition of the Directive into French law,

CTC

habilité par arrêtés du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé en date du 20 décembre 2010,
authorized by decrees of the Ministry of Work, Employment and Health of December 20th, 2010

identifié sous le numéro 0075, publié au JOUE, attribue :
identified by the number 0075, published in the OJEU, delivers :

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE
EC-TYPE EXAMINATION CERTIFICATE
N°0075/797/161/12/15/1222 – EXT 01/12/15

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :
to the following model of personal protective equipment:

- **chaussure pour pompiers**
Firefighters footwear
- **référence du modèle : FIREPRO F2A HI3 SRC – 6246280**
reference of the model
- **fabricant :**
Manufacturer

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS EUROPE
ZI PARIS NORD II
33 Rue des Vanesses
BP 55287 Villepinte
95958 ROISSY CHARLES DE GAULLE
FRANCE

La description du modèle de chaussure de sécurité, les références des règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type ainsi que les marquages apposés sur les chaussures sont précisés en pages 2, 3, et 4 de cette attestation.

Description of the safety footwear model, reference of essential requirements or technical rules verified in the context of the EC- type approval examination, information indicated on the product, are detailed on pages numbered 2, 3 and 4 of this certificate.

Fait à Lyon, le 17 décembre 2015
Drawn up in Lyon, on December 17th, 2015

Etablie par: Lionel GAUDILLERE
Issued by



NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 4313-38 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité...).

Any modification to new items of the personal protective equipment object of this CE type examination certificate or any modification of the information contained in the manufacturer technical file which served for the deliverance of the EC-type examination certificate (change of address, change of company status) should be brought to the attention of the notified body in accordance with law n° R. 4313-38 of the French Code of Work

Cette attestation comporte 4 pages numérotées 1/4, 2/4, 3/4 et 4/4
This certificate contains 4 pages numbered in the following way 1/4, 2/4, 3/4 and 4/4

CTC - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 72 76 10 10 - Fax : +33 (0)4 72 76 10 00 - ctclyon@ctcgroupe.com
www.ctcgroupe.com - www.ctc-services.org - www.myctc.fr

1. DESCRIPTION DE LA CHAUSSURE DE SECURITE

Description of the safety footwear

suivant le dossier technique du modèle **FIREPRO F2A HI3 SRC – 6246280**, indice 01 de décembre 2015.

according to the technical file of the model FIREPRO F2A HI3 SRC – 6246280, index 1 from December 2015.

- chaussure pour pompiers

Firefighters footwear

- conçue suivant la norme **EN 15090:2012**

designed in accordance to the standard EN 15090:2012

- style : C – Botte à mi-hauteur du genou - classification I (cuir et autres matières)

design: C: Half-knee boot - classification I (leather and other materials)

- gamme de pointures : du 38 au 48

range of sizes: from 38 to 48

- mode de fabrication : PU/NITRIL

construction: PU/NITRIL

- la description visuelle du modèle est reprise ci-dessous :

Sketches, and/or photographs of the model are reported below:





2. NIVEAUX DE PROTECTION OFFERTS

Levels of protection

La conformité aux exigences essentielles de la directive 89/686/CEE a été vérifiée en utilisant les règles techniques suivantes :

Compliance with the essential requirements of the Directive 89/686/EEC has been verified by using following technical rules:

- Norme européenne harmonisée **EN ISO 20344:2011 "Equipement de protection individuelle – méthodes d'essai pour les chaussures"**,
European standard EN ISO 20344:2011, "Personal protective equipment – test methods for footwear"
- Norme européenne harmonisée **EN ISO 20345:2011 "Equipement de protection individuelle – chaussures de sécurité"**,
European standard EN ISO 20345:2011 "Personal protective equipment – safety footwear"
- Norme européenne **EN15090:2012 Chaussures pour pompiers**
European standard EN 15090:2012 "Firefighters footwear"
- A la date de cette attestation le produit est conforme à l'annexe XVII du règlement européen **REACH (552/2009/CE et révisions associées)**.
At the date of certificate, the product is in compliance with Annex XVII of European REACH regulation (552/2009/EC and associated revisions)
- C'est un produit de catégorie III.
It's a category III product

=====

La chaussure pour pompier référence **FIREPRO F2A HI3 SRC – 6246280** a été conçue pour satisfaire :

The firefighters footwear reference FIREPRO F2A HI3 SRC – 6246280 was designed, to meet the following requirements:

1. les exigences générales spécifiées dans les tableaux 4 et 5 de la norme **EN 15090:2012** et les exigences relatives aux propriétés antistatiques conformément au symbole (**F2A**).
Basic requirements listed in the tables 4 and 5 of the standard EN 15090: 2012 and requirements for antistatic properties according to the symbol (F2A)
2. l'exigence de la norme **EN ISO 20345:2011** relative à la résistance au glissement sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de Sodium Lauryl Sulfate et sur sol acier avec lubrifiant glycérol (**SRC**).
Requirement of the standard EN ISO 20345:2011 concerning the value of the coefficient of friction of ceramic tiles floor with detergent solution and steel floor with glycerol (SRC)

Les références des procès-verbaux des essais de vérification de la satisfaction des règles techniques applicables, par ce modèle de chaussures de sécurité, sont les suivantes :

References of reports containing the satisfactory results of the laboratory tests, performed in order to verify the levels and classes of protection of this safety footwear model, are given hereunder:

CTC L151117846_2	CTC L150609293_2	CTC L151016434_2
CTC L151016406_2	CTC L150710501_2	CTC L150609291_2
CTC L150812208_2	CTC L150609296_2	CTC L150609289_2
CTC L150812214_2	CTC L151016031_1	CTC L151016417_1
CTC L150608552_2	CTC L151016416_2	CTC L151219169_1
CTC L150812216_2	CTC L151016413_3	CTC 1202-2120/1
CTC L150913408_2	CTC L151016419_2	CTC 1206-8029/2
CTC L151016407_2	CTC L150711109_2	CTC 1410-18249/1
CTC L151117817_2	CTC L151117903_2	CTC 1411-19734/2
CTC L151016431_2	CTC L151117905_2	CTC 1411-19731/1
CTC L150710496_2	CTC L151016422_2	OEKOTEX 2005AN2562

3. MARQUAGES SUR LE PRODUIT

Marking on the product

Chaque pied de la chaussure de sécurité est marqué de manière visible, lisible et indélébile de la façon suivante :

Each foot of the safety footwear is clearly and permanently marked with as following:

- Marque d'identification : **HONEYWELL**
logo – commercial brand
- Marquage **CE** suivi du numéro d'identification de l'organisme notifié en charge du suivi de production suivant l'article 11A de la directive 89/686/CEE (**0075**)
CE Marking followed by the number of notified body in charge of the manufacturing control according to article 11A of the 89/686/EC Directive (0075)
- Référence : **6246280**
Reference
- Pointure
Size
- Année et mois de fabrication
month and year of manufacture
- Symboles normatifs : **EN 15090:2012** et **HI3 SRC F2A**
standards symbols

Exemple de marquage / Marking example





Déclaration de conformité CE

Le fabricant ou le fournisseur agissant en qualité de représentant légal au sein de la Communauté européenne:

Honeywell Safety Products Europe

Déclare que l'Équipement de Protection Individuelle décrit ci-dessous est conforme aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE:

Désignation: FIREPRO F2A HI3 SRC

Référence: 6246280

Norme(s): EN ISO 17429

Cet EPI fait l'objet du certificat d'examen CE ci-dessous, n °:

N°0075/797/161/12/15/1222 – EXT 01/12/15

Délivré par:

Fait en Lyon, le 13/04/2017

Par: CTC

Division: Chaussures

ZI Paris Nord II 33, rue des Vanesses BP 50288 95958 Roissy CDG France

Tel: +33 (0) 49 90 79 79 Fax: +33 (0)1 49 90 79 80

www.honeywellsafety.com